

*Initiatives parlementaires*

puissent être régulièrement présentés au centre de ce pays, c'est-à-dire au Parlement du Canada?

Peut-être que nous avons un pays trop diversifié pour qu'un gouvernement majoritaire fonctionne. Un gouvernement majoritaire ne fait peut-être que répondre aux grands centres de population et oublie peut-être les régions moins peuplées.

Devrions-nous jeter un coup d'oeil à nos votes de confiance à la Chambre? Devrions-nous donner aux députés plus de liberté, indépendamment de leur parti, pour qu'ils puissent voter de la façon qui leur plaît?

Cette motion concerne la démocratie directe. C'est la démocratie directe contre la démocratie représentative. Devrions-nous avoir le pouvoir de rappeler notre représentant élu lorsqu'il n'écoute pas les désirs ses électeurs? Devrions-nous donner à la population de ce pays la possibilité de demander des référendums qui lieraient le gouvernement du Canada et le Parlement? Le gouvernement du Canada lui-même devrait-il avoir le droit d'organiser des référendums?

Un gouvernement libéral antérieur a répondu plusieurs fois à la première partie de la question. Je me souviens qu'en 1975 ou 1976, il avait proposé que le gouvernement ait le pouvoir d'organiser un référendum sur la Constitution. Je me souviens que, en 1980, à propos de la loi sur le rapatriement de la Constitution, M. Trudeau avait proposé que le gouvernement du Canada ait le pouvoir de procéder à un référendum sur les modifications à la Constitution. Je me souviens que la Commission Pepin-Robarts, à peu près à la même période, dans les années 1970, proposait une procédure de référendum. La question a donc déjà été envisagée très sérieusement.

Mais l'autre partie de cette résolution proposée par mon collègue de Calgary-Nord-Est est nouvelle et différente; il s'agit de savoir si la population canadienne a le droit de demander un référendum. Ce qu'il dit, c'est que lorsque 10 p. 100 des électeurs signent une pétition, ils devraient avoir ce droit.

Je n'ai pas étudié cette question très sérieusement, mais c'est très différent de ce que nous connaissons aujourd'hui. Mais je tiens également à inviter la Chambre à méditer un exemple, car il y a toujours le risque d'aller trop loin.

Je veux parler de l'exemple de l'État de Californie. Cet État compte environ 13,5 millions d'électeurs. Or, il suffit que 3 p. 100 de l'électorat le demandent pour faire tenir un référendum dont le résultat est irrévocable. Il suffit de 372 000 personnes. C'est beaucoup trop peu. Cela permet aux groupes d'intérêts de manipuler le système. Si nous voulons examiner sérieusement la proposition, il faudra nous assurer de ne pas aller aussi loin dans cette voie. En Californie, par exemple, des élections auront lieu le 6 novembre prochain. Le bulletin de vote compor-

tera 20 questions référendaires correspondant à 20 initiatives différentes. La brochure explicative du bulletin de vote compte 144 pages. On évalue à environ 200 millions de dollars le coût de la campagne entourant ces référendums en Californie.

• (1350)

C'est là un exemple d'une institution devenue délirante; on est allé trop loin dans la voie de référendums mis en branle par les électeurs. On a constaté que les référendums sont maintenant devenus une industrie artisanale en Californie. Ils sont entre les mains d'un petit groupe de personnes qui représentent des intérêts particuliers.

Nous devons nous prémunir contre cela dans notre pays, et nous devrions en fait examiner très sérieusement ce genre de proposition. Nous devons nous demander également si les référendums unissent ou divisent les gens.

Un référendum peut entraîner la division. C'est un aspect qu'il nous faut envisager très sérieusement. Il peut semer la discorde; ça peut être, comme c'est le cas en Californie, un processus détourné par des groupes d'intérêts.

En 1984, par exemple, il y a eu en Californie un référendum à propos des loteries d'État, et la campagne référendaire a coûté 2,6 millions de dollars dont 2,2 millions ont été payés par un fabricant de billets de loterie. Voilà qui montre, monsieur le Président, que ces référendums peuvent devenir captifs de groupes d'intérêts. Ils peuvent être détournés par des intérêts particuliers. En Californie, il en coûte apparemment jusqu'à 2 \$ le nom maintenant quand on fait campagne pour réunir des signatures sur une pétition en vue de faire tenir un référendum. Je vais conclure sur cette mise en garde.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je me reporte à un article du *Globe and Mail* du 15 octobre qui traite d'une loi californienne sur les référendums qu'on a expliquée lors d'un congrès du Crédit social en Colombie-Britannique. On a prévenu que des référendums ne peuvent pas être utilisés par des gens ordinaires, mais peuvent l'être par des groupes d'intérêt spéciaux ou de grandes entreprises, pour promouvoir leurs objectifs. Si nous optons pour ce processus, j'estime que nous devons prendre bien soin de ne pas aller aussi loin que l'a fait la Californie.

Par ailleurs, nous devrions examiner sérieusement cette idée. Mon collègue de Calgary dit que nous ne devrions pas aller aussi loin que l'a fait la Californie. Effectivement, dans notre pays, il faut 10 p. 100 des électeurs pour lancer un référendum, contrairement à 3 ou 4 p. 100 en Californie. Qu'on examine au moins la possibilité de tenir des référendums sur les questions constitutionnelles. Qu'on débâte la question; qu'on offre à la popula-